

**COMMUNE DE LA TABLE
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 24 AVRIL 2026**

Membres en exercice : 11
Membres présents : 10

L'an deux mille vingt-six, le 24 avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de La Table, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-François CLARAZ, Maire.

Présents : Jean-François CLARAZ, Patrice CHAPPELLET, Marlène BUTTARELLO, Ariane CHERON, Alexandre COPIN, Isabelle DHERMY, Simon FEJOZ, Michel FORAY, Claudine PERRIN

Absents excusés : Mathilde GENTY (Pouvoir à Simon FEJOZ)
Arrivé à 19h30 : Geoffrey THOMAS

Secrétaire de séance : Claudine PERRIN

Ordre du jour

1. Programme des travaux en forêt communale 2026
2. Demande de subvention au Département pour les travaux en forêt communale
3. Approbation du Compte Financier Unique EAU 2025
4. Affectation des résultats du budget annexe EAU au Budget Principal 2026
5. Transfert des résultats de l'exercice 2025 EAU au Syndicat des eaux de La Rochette
6. Approbation du Compte Financier Unique Budget Principal 2025
7. Affectation des résultats du Budget Principal 2026
8. Vote des taxes locales 2026
9. Vote du Budget primitif 2026 budget principal
10. Fongibilité des crédits
11. Composition de la Commission Communale des Impôts directs : proposition d'une liste de représentants

Questions diverses : Urbanisme – Travaux – Affaires Communales

Le procès-verbal du conseil municipal du 20 mars 2026 est approuvé à l'unanimité

1. PROGRAMME DES TRAVAUX EN FORET COMMUNALE 2026 - (DELIB 2026.05.01)

Le Maire présente le programme des coupes et travaux forestiers 2026 proposé par l'ONF.
Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide ce programme, inscrit au budget primitif 2026 les crédits correspondants (4 100 € HT en investissement, 145 690 € HT en dépense de fonctionnement, et 212 465 € HT de recettes prévisionnelles), autorise le Maire à signer les documents afférents et à solliciter les subventions nécessaires.

2. DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT POUR LES TRAVAUX EN FORET COMMUNALE – (DELIB 2026.05.02)

Dans le cadre du programme de travaux forestiers 2026 proposés par l'ONF, il est prévu des travaux sur les parcelles 18 et 10 pour un montant total de 3 368,49 € HT. Ces travaux peuvent faire l'objet d'une demande de subvention auprès du CD73 à hauteur de 1 347 € (40 %) et un autofinancement communal de 2 021,49 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter une subvention auprès du Département pour les travaux en forêt communale.

3. APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE EAU 2025– (DELIB 2026.05.03)

Commune de LA TABLE - Budget Eau et Assainissement - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES					I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE					A
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	334 001,00	134 435,00	468 436,00
	Recettes réalisées (1)	B	128 978,59	128 027,58	257 006,17
	Restes à réaliser	C	162 275,00	0,00	162 275,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	440 020,94	134 435,00	574 455,94
	Dépenses réalisées (1)	E	340 186,81	131 560,74	471 747,55
	Restes à réaliser	F	15 000,00	0,00	15 000,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-211 208,22	-3 533,16	-214 741,38
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	106 019,94	0,00	106 019,94
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	-105 188,28	-3 533,16	-108 721,44
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	147 275,00	0,00	147 275,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	42 086,72	-3 533,16	38 553,56

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré approuve à la majorité le Compte Financier Unique EAU 2025

9 voix (M. le Maire ne participant pas au vote)

4. AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET ANNEXE EAU AU BUDGET PRINCIPAL 2026 – (DELIB 2026.05.04)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité l'affectation des résultats du budget annexe eau au budget principal 2026 tel que présenté ci-dessous :

- Déficit de fonctionnement, inscrit en dépense de fonctionnement : D/F 002 : 3 533,16 €
- Déficit d'investissement, reporté en dépense d'investissement : D/I 001 : 105 188,28 €

5. TRANSFERT DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025 EAU AU SYNDICAT DE LA ROCHETTE – (DELIB 2026.05.05)

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le transfert des résultats du budget annexe EAU au profit du Syndicat intercommunal d'adduction et de distribution d'eau de la région de La Rochette.

Les résultats transférés s'élèvent à un déficit de fonctionnement de 3 533,16 € et à un déficit d'investissement de 105 188,28 €, soit un montant total de 108 721,44 €.

Les titres correspondants seront émis à l'encontre du Syndicat.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous documents et effectuer les démarches nécessaires à l'exécution de la délibération.

6. APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE BUDGET PRINCIPAL 2025 – (DELIB 2026.05.06)

Commune de LA TABLE - Budget Communal - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	467 105,03	427 221,00	894 326,03
	Recettes réalisées (1)	B	97 153,72	432 835,27	529 988,99
	Restes à réaliser	C	136 800,00	0,00	136 800,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	486 077,30	802 780,30	1 288 857,60
	Dépenses réalisées (1)	E	325 585,54	483 973,04	809 558,58
	Restes à réaliser	F	56 000,00	0,00	56 000,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-228 431,82	-51 137,77	-279 569,59
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	18 972,27	375 559,30	394 531,57
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-209 459,55	324 421,53	114 961,98
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	80 800,00	0,00	80 800,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-128 659,55	324 421,53	195 761,98

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré approuve à la majorité le Compte Financier Unique du Budget Principal 2025. 9 voix (M. le Maire ne participant pas au vote)

7. AFFECTATION DES RESULTATS AU BUDGET PRINCIPAL 2026 – (DELIB 2026.05.07)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité l'affectation des résultats au budget principal 2026 tel que présenté ci-dessous :

- Déficit d'investissement reporté en recette d'investissement D/I 001 : 209 459.55€
- Excédent de fonctionnement reporté en recette de fonctionnement : R/F 002 : 195 761.98 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé inscrit en recette d'investissement R/I 1068 : 128 659.55 €

8. VOTE DES TAXES LOCALES 2026 – (DELIB 2026.05.08)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité les taxes locales 2026 sans augmentation proposée :

	Taux votés
Taxe foncière bâtie (TFPB)	18.70 %
Taxe foncière non bâtie (TFPNB)	38,07 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)	5.39 %

(arrivée de Geoffrey THOMAS)

9. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 BUDGET PRINCIPAL – (DELIB 2026.05.09)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif budget principal 2026 comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses 741 921.14€
Recettes 741 921.14€

Section d'investissement

Dépenses 546 815,97€
Recettes 546 815,97€

10. FONGIBILITE DES CREDITS – (DELIB 2026.05.10)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise le Maire à procéder pour l'exercice 2026 à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chaque section, à compter du 1er janvier 2026.

Montant des dépenses réelles et des virements de crédits autorisés par section :

Section de fonctionnement : Dépenses réelles : 741 921,14 €
Montant maximal autorisé : 55 644,09 €
Section d'investissement : Dépenses réelles : 546 815 €
Montant maximal autorisé : 41 011,13 €

11. COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

L'article 1650-1 du code général des impôts prévoit l'institution d'une commission communale des impôts directs (CCID) composée du Maire ou de son adjoint délégué et de douze commissaires titulaires et suppléants. Le Conseil municipal, à l'unanimité, constitue et approuve une liste de proposition de commissaires qui sera adressée aux services fiscaux.
(liste consultable en mairie)

URBANISME

Déclarations préalables

N° 07328926 0	Demandeur	Lieu	Objet	Décision
5013	NRGI CONSEIL Pour M. Laporte	LES CURTETS	Installation de panneaux photovoltaïques en toiture 18m ²	Déposée
5012	Guy ROYBON	LES CURTETS	Pose de volets roulants	Déposée
5011	Pierre Marie AMBACHER	LES FUGAINS	Réfection de la toiture d'une grange et pose d'un velux	Accordée
5006	Benjamin BRUN	LES FAVIERES	Construction d'une piscine enterrée + abri de jardin	Refusée
5010	Simon FEJOZ	CHEF LIEU	Construction d'un abri de jardin de 9m ²	Accordée

Permis de construire

N° 07328926 0	Demandeur	Lieu	Objet	Décision
1004	Juliette ARMAND	CHEF LIEU	Transformation d'une grange en habitation, création d'une terrasse bois	Déposé
1005	SYNDICAT DES EAUX DE LA ROCHETTE		Construction d'un bâtiment de reminéralisation et démolition d'un bâtiment d'exploitation et une clôture	Déposé

TRAVAUX

REFECTION SACRISTIE

Après analyse des devis reçus, les travaux sont attribués à l'entreprise :
SEB PEINTURE pour un montant TTC de 10 764.00€

PROJET CHAUFFERIE BOIS

Une rencontre avec des représentants de la Cœur de Savoie est prévue pour évaluer la faisabilité.

BARRIERE PARKING CIMETIERE

La réalisation d'un merlon de terre en remplacement de la barrière dégradée est envisagée.

EXTENSION DE LA SALLE DES FETES

Une rencontre avec la région Rhône Alpes aura lieu le vendredi 5 juin à 17h sur la question des financements.

AFFAIRES COMMUNALES

PARCELLE COMMUNALE A LONSEMARD

Le Conseil municipal réfléchit à la possibilité de vendre une parcelle constructible située à Lonsemard.

CHEMINS RURAUX

Un inventaire a été réalisé par BVVG. 42.3 km de chemins ont été recensés dont 25,1km (59%) sont utilisés et entretenus (par mairie, Cœur de Savoie, riverains, usagers, associations) et 17,2km (41%) sont difficilement ou pas accessibles. (remerciement à Patrick Balesme pour son investissement)

Il est proposé de réhabiliter certains chemins ruraux en fonction des priorités et d'intervenir en cas d'atteintes volontaires. Un balisage spécifique pourra également être proposé.

Les suites à donner seront étudiées en fonction des propositions formulées par BVVG.

RENCONTRE PREFECTURE / METROPOLE SAVOIE / DTT

Une rencontre s'est tenue en mairie avec les services de la Préfecture et des représentants de Métropole Savoie). À cette occasion, la révision du document d'urbanisme de la commune, actuellement en carte communale, a été envisagée afin de le mettre en cohérence avec les exigences du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) de Métropole Savoie et la loi Climat et résilience (Zéro Artificialisation Nette) d'ici 2028.

Des pistes de financement via l'ANCT ont été évoquées. La commune est désormais dans l'attente du retour des services de la Préfecture.

INVENTAIRE DES ARBRES DANGEREUX / VOIES COMMUNALES

L'agent communal va réaliser un inventaire des arbres qui risquent d'impacter les voies communales en cas d'intempéries.

Des courriers seront envoyés aux propriétaires concernés.

RESEAUX CUIVRE

Vue les dysfonctionnements constatés une rencontre avec ORANGE est prévue.

LOCATION TERRES AGRICOLES

La commune va procéder à la régularisation des locations des terrains communaux avec les agriculteurs qui les exploitent

GITES DU VILLARD

Une rencontre avec l'OPAC aura lieu le 12 mai à 17h pour réfléchir à ce qu'il est possible de faire pour la réhabilitation du bâtiment du Villard

Prochaine réunion du Conseil municipal vendredi 12 juin 2026 à 18h30

La séance est levée à 21 heures 10

La Secrétaire de séance
Claudine PERRIN



Le Maire
Jean-François CLARAZ

